



LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP



CFA IRIDAT CEDF LE PUY EN VELAY

L'IRIDAT CEDF Le Puy-en-Velay s'engage pleinement à rendre ses activités et formations accessibles à tous, favorisant ainsi une ouverture culturelle sur notre patrimoine. Depuis 2015, nous avons entrepris des travaux et mis en place divers outils pour assurer une accessibilité maximale et offrir une expérience enrichissante à chacun de nos visiteurs.

L'IRIDAT CEDF reste profondément engagé à favoriser l'inclusion et l'accessibilité, contribuant ainsi à la création d'un monde où chaque individu peut participer pleinement à la vie culturelle et artistique

Tous les apprenants en situation de handicap, qu'il soit temporaire ou permanent, ou ayant un trouble de santé invalidant, bénéficient d'un accompagnement tout au long de leur formation.

L'IRIDAT CEDF s'engage à :

- Prendre en compte les besoins spécifiques de chaque apprenant ;
- Étudier et mettre en place des aménagements adaptés pour soutenir leur parcours de formation ;
- Assurer la liaison entre les différents partenaires et l'employeur ;
- Apporter un soutien dans les démarches administratives et pratiques nécessaires.

Cette démarche vise à garantir une formation accessible et adaptée à chaque apprenant, en fonction de sa situation particulière.



Le référent handicap est l'interlocuteur favorisé pour les apprentis, leurs proches, leurs employeurs, les équipes pédagogiques et les services d'accompagnement.

Les missions de la référente handicap sont de :

- accueillir et informer l'apprenti,
- accompagner l'apprenti(e) dans ses démarches.
- contribuer à l'identification d'éventuels besoins particuliers,
- faire le lien entre les différents partenaires et l'employeur
- étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation,



Les démarches

1- Je suis en situation de handicap et souhaite signer un contrat d'apprentissage. Comment procéder ?

Faites reconnaître officiellement votre handicap.

Si cela n'a pas encore été fait, prenez contact avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département de résidence pour obtenir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



2- Aménagements et soutiens au sein du CFA.

Contactez votre conseiller Cap Emploi, Mission Locale ou France Travail.

Informez-le de votre projet de formation en apprentissage. Il vous accompagnera dans la construction de ce projet.



Avec le CFA, un entretien avec la référente handicap est systématiquement proposé afin d'identifier les besoins spécifiques.

Possibilité d'aménagements pour la formation :

Adaptation des supports pédagogiques, aide à la communication, assistance pour la prise de notes, sensibilisation du groupe de formation, temps de remédiation, etc.

Aménagements pour les examens :

Temps supplémentaire, prêt de matériel, salle individuelle, sujets adaptés, aide à la lecture, à la prise de notes, etc.



En entreprise :

Évaluation pour activer les aides, financement de matériel spécifique, soutien pour les transports et déplacements, assistance humaine, aide financière pour l'apprenti et l'employeur.



Réglementation concernant le contrat d'apprentissage aménagé.

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés, le contrat d'apprentissage est accessible sans limite d'âge, tout au long de la vie professionnelle.

Sa durée varie de 1 à 3 ans, avec possibilité de prolongation d'un an.

Une visite médicale est requise avant le début de la prise de poste.

Nos aménagements

Labellisé "Tourisme et Handicap" depuis 2017

L'IRIDAT CEDF est fier de posséder la marque "Tourisme et Handicap" depuis octobre 2017, avec des agréments pour les handicaps moteur, mental visuel et depuis octobre 2023 auditif. Nous nous efforçons d'offrir des installations et des services adaptés pour garantir une expérience agréable à tous.



Pour le handicap auditif

- Salles équipées de dalles acoustiques pour un confort auditif optimal.
- Accueil équipé d'une boucle magnétique.
- Sous titrage vidéo.
- Alarme visuelle.

Pour le handicap moteur

- Accès direct au magasin.
- Place de parking PMR à proximité.
- Pente aménagée pour accéder à la salle vidéo.
- Élévateur pour l'espace enseignement et l'exposition.
- Tables ergonomiques adaptées aux fauteuils roulants pour les stages et cours de dentelle.
- Autonome "location de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite"
autonome.location@gmail.com www.autonome.me tel 06 50 04 78 74

Pour le handicap visuel

- Escaliers équipés de nez de marches anti-dérapants, contremarches contrastées et bandes podotactiles.
- Panneaux de repérages et plan transcrits en braille.

Pour le handicap mental

Pour ce qui est du handicap mental, nous avons adapté nos formations de dentelle pour répondre aux besoins spécifiques.

Infos utiles

IRIDAT-CEDF Centre d'Enseignement de la Dentelle au Fuseau

44 rue Raphaël 43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél : 04.71.02.01.68 enseignement@ladentelledupuy.com

Site Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31029>

Maison Départementale de l'Autonomie 43 :

78 Bis, Avenue Marechl Foch 43000 LE PUY EN VELAY Cedex

Tél : 04 71 07 21 80

Mél : accueil.mda@hauteloire.fr

Cap emploi 43

Espace Alex Brolles - 14 chemin des Mauves - Mons

43000 Le Puy-en-Velay

04 71 02 13 87

Agefiph : <https://www.agefiph.fr>

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>

<https://www.fiphfp.fr>

<https://handicap.gouv.fr>